

## Pour favoriser les déplacements du quotidien, VINCI Autoroutes bloque les tarifs de péage de 80% des trajets de moins de 30 km

**Pour préserver le pouvoir d'achat des automobilistes, les tarifs de péage de la grande majorité des trajets de courtes distances n'augmenteront pas sur le réseau VINCI Autoroutes en 2022. 4/5 des trajets de moins de 30 km, 2/3 des trajets de moins de 50 km, ainsi que l'ensemble des itinéraires de contournements de 34 agglomérations desservies par le réseau VINCI Autoroutes bénéficieront de cette mesure, destinée à favoriser les déplacements du quotidien, domicile-travail notamment.**

Outre les mesures de blocage tarifaire appliquées sur la grande majorité des trajets du quotidien, les usagers réguliers (automobilistes et motards) du réseau VINCI Autoroutes bénéficient également via l'abonnement Ulys 30 d'une réduction de 30% sur l'itinéraire de leur choix, s'appliquant à l'ensemble des trajets à partir de 10 allers-retours mensuels, sans limitation de kilométrage. Permettant d'associer un badge de télépéage à son trajet préférentiel, l'abonnement Ulys 30 est disponible en un clic sur le site d'Ulys ([www.ulyes.com](http://www.ulyes.com)).

Au 1<sup>er</sup> février, conformément aux contrats qui lient les sociétés d'autoroutes à l'État, les tarifs de péage sur les réseaux de VINCI Autoroutes (Cofiroute, ASF et Escota) évolueront en moyenne de 2,0%<sup>1</sup>, soit moins que l'indice des prix à la consommation de référence, qui a augmenté de 2,6%<sup>2</sup>. Le détail des tarifs de péage pour chaque classe de véhicules est disponible sur le site internet [www.vinci-autoroutes.com](http://www.vinci-autoroutes.com).

Depuis 2006, VINCI Autoroutes a investi près de 14 milliards d'euros pour le financement, la construction, l'entretien, la maintenance et la modernisation des réseaux dont il est gestionnaire pour le compte de l'Etat, ainsi que pour l'amélioration constante des services proposés aux usagers. La concession permet de financer ces investissements grâce au seul péage, acquitté par l'ensemble des usagers du réseau, y compris étrangers, sans peser ni sur les contribuables, ni sur les finances publiques. Les sociétés concessionnaires de VINCI Autoroutes poursuivront en 2022 leur politique d'investissements en faveur de l'amélioration des déplacements du quotidien, de la décarbonation des mobilités et de l'aménagement des territoires.

### Contacts Presse :

Réseau ASF : [samuel.beauchef@vinci-autoroutes.com](mailto:samuel.beauchef@vinci-autoroutes.com) – 06 12 47 58 91

Réseau Cofiroute : [estelle.ferron@vinci-autoroutes.com](mailto:estelle.ferron@vinci-autoroutes.com) – 06 34 99 33 61

Réseau Escota : [bertrand.wipf-scheibel@vinci-autoroutes.com](mailto:bertrand.wipf-scheibel@vinci-autoroutes.com) – 06 80 47 92 42

<sup>1</sup> 1,90 % sur le réseau Cofiroute, 2,19 % sur le réseau ASF et 2,05% sur le réseau Escota.

<sup>2</sup> Sur 12 mois, au 31 octobre 2021.